

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le mardi 12 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 avril 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude BAGUET, Robert MABILLOTTE, Jean-François GOMEZ, Philippe PICQUE, Loïc TAPISSIER, Patrick DELANDE.
Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Charlotte CHAUSSE, Pascaline HAMONIER, Isabelle DESHAYES.

Absents : Mmes Isabelle POSTEL, Sophie CHAUMEIL donne pouvoir à Pascaline HAMONIER
Mr Frédéric LANGLOIS donne pouvoir à Mr Loïc TAPISSIER.

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

Plusieurs observations sont faites sur le précédent compte rendu par Madame Isabelle DESHAYES :

- à la lecture du compte rendu, Mme DESHAYES s'étonne de voir apparaître la remise en peinture du local du comité des fêtes, alors que ce point n'a pas été abordé. Mr BAGUET fait part de sa rencontre avec l'encadrant de la P.J.J. ; celui-ci lui indique des difficultés rencontrées pour terminer les travaux. Dès la reprise des travaux, la commune demande à être contactée.

Concernant la demande de subvention à la préfecture par le SIVOS pour des travaux de rénovation des sanitaires et installation de sanitaires handicapés, Mme DESHAYES s'étonne de l'indication par Monsieur le Maire que seules les collectivités à fiscalité propre peuvent solliciter le fonds de soutien, alors que cette réponse n'avait pas été apportée lors de la séance du conseil. Mr DUMARS indique effectivement que la réponse n'était pas connue lors de la séance du conseil et qu'elle a été connue immédiatement après cette séance. Mr Le Maire précise qu'effectivement cette réponse n'aurait pas dû être indiquée au compte rendu tout en observant qu'ainsi chacun a pu en être informé.

- Mme DESHAYES signale que dans le compte rendu, la demande de subvention envisagée pour le financement des travaux de l'emplacement du retournement du car aux abords de l'école élémentaire n'apparaît pas non plus au compte rendu. Le projet de demande de subvention auprès de l'Etat a t'il été abandonné ? Mr DUMARS informe que le dossier de demande de subvention a bien été préparé et transmis pour une demande de subvention.

VOTE DES BUDGETS COMMUNAUX 2016

BUDGET M 14

Mr le Maire présente le budget primitif M 14 pour l'année 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- section Fonctionnement	1 114 094€
- section Investissement	836 763€

Après débat, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 par : 12 voix Pour et 1 voix Contre et 1 Abstention.

Mme DESHAYES vote contre le budget primitif 2016 du fait qu'il n'y a pas de plan prévisionnel d'investissement. Par ailleurs, elle remet en cause le fonctionnement des commissions et elle s'interroge sur la répartition du travail d'élus et du travail administratif.

Mr GOMEZ s'abstient parce qu'il ne trouve pas le budget assez volontariste.

BUDGET M49 / ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente le budget primitif M 49 assainissement pour l'année 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- section Fonctionnement	315 432 €
- section Investissement	141 154€

Mme DESHAYES demande des renseignements sur les travaux nécessaires.

Des précisions sont données sur la prise de compétence Assainissement qui va revenir à la CCPV. Selon la loi Notre, la date obligatoire pour le transfert de compétence Assainissement est fixée au 1^{er} janvier 2020, cependant cette compétence peut être transférée au 1^{er} janvier 2018 dès lors que la communauté a déjà une partie des compétences assainissement. A ce jour la position de la communauté de communes de la Picardie Verte n'est pas connue.

Par ailleurs, la commune de GERBEROY étudie la possibilité de se raccorder au réseau de SONGEONS, aucune décision n'est prise à ce jour.

Après débat, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 – M 49 par 13 voix Pour et 1 voix Contre.

BUDGET LOTISSEMENT

Mr le Maire présente le budget primitif Lotissement pour l'année 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- section Fonctionnement	1 374 264€
- section Investissement	1 318 567€

Après débat, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 Lotissement par voix 13 Pour et 1 abstention.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2016

Après présentation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux communal des quatre taxes directes locales de la manière suivante :

Taxe d'Habitation :	15.25 %
Taxe foncière (bâti) :	20.54 %
Taxe Foncière (non bâti) :	27.63 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	11 .93%

Ce qui donne un produit fiscal de 291 581 €.

VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Après présentation des subventions aux différentes associations, le conseil municipal décide par 13 voix Pour et 1 abstention d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016.

LES ECHIQUIERS SONGEONS /ESCAMES	250.00 €
SONGEONS SPORT NATURE	500.00 €
EMION	750.00 €
CLUB DE GYM VOLONTAIRE	75.00 €
LES BOUTS D CHOU	200.00 €
CTE OISE LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00 €
LA CONNAISSANCE DES CALVAIRES	20.00 €
APEI BEAUVAIS ET SA REGION	120.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300.00 €
REVES DE GOSSES	200.00 €
LE THERAIN DES ARTS	200.00 €
CINE RURAL 60	300.00 €
CLUB SOLEIL D AUTONME	450.00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF / COLLEGE	100.00 €
ASSO SPORTIVE / COLLEGE	100.00 €
COMITE DES FETES / TICKETS	350.00 €
COMITE DES FETES	6 000.00 €
ASSOCIATION DE PECHE	100.00 €
FOYER RURAL	2 000.00 €
UMRAC	150.00 €
SPORTING CLUB SONGEONS	3 000.00 €

ASSOCIATION FAMILIALE	1 500.00 €
COURSE DES ROSES	800.00 €
INSTANCE LOCALE DE GERONTOLOGIE	500.00 €
WEEK END A LA CAMPAGNE	250.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200.00 €
DIVERS	685.00 €
TOTAL	19 200.00 €

Pour le versement de la subvention, chaque association devra présenter un compte de résultat de l'année précédente et un budget prévisionnel de l'année 2016.

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2016

Vu le Compte Administratif 2015, le Conseil Municipal décide par 13 voix Pour et une voix Contre, d'affecter la somme de **191 483.47€** de l'excédent de fonctionnement au compte de réserves 1068 de la section d'Investissement, crédits inscrits au Budget Primitif 2016-M14.

TITRE EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-17 et L2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier dressé sur l'état P 511 des produits communaux irrécouvrables en date du 24 mars 2016.

Après en avoir délibéré, décide par 12 voix Pour et 2 voix Contre

- d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 8 029.66 € concernant les loyers impayés depuis le 1^{er} septembre 2012 au 31 mai 2013 et le recouvrement des ordures ménagères de l'année 2012,
- d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 6 247.93 € concernant les loyers impayés depuis le 1^{er} septembre 2014 au 15 septembre 2015.

et dit que les sommes seront imputées à l'article 6541, du budget 2016.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE L'AGGLOMERATION BEAUVAISIEENNE : DEFISCALISATION DE LA CONTRIBUTION

M. le Maire rapporte au Conseil Municipal la note présentée par le Président du S.I.E.A.B, le 9 mars 2016 au Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (S.I.E.A.B) concernant la contribution des communes au budget annexe du S.I.E.A.B relatif à la compétence incendie, et à l'intérêt pour les communes adhérentes d'opter pour la défiscalisation totale de leur contribution, eu égard :

- à l'évolution du financement de cette compétence dans un avenir proche
- à la fin proche des travaux de mise en conformité de la défense incendie
- à la fin proche du remboursement des emprunts contractés pour cette opération et à la nécessité d'anticiper, dès à présent, sur les conséquences prévisibles de la loi NOTRe sur le fonctionnement futur du syndicat avec l'exercice obligatoire de la compétence eau potable par les communautés de communes ou d'agglomération auxquelles nous appartenons.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note présentée par le Président du S.I.E.A.B au Conseil Syndical du 9 mars 2016, du montant de la contribution communale à fiscaliser pour 2016 pour la compétence incendie, décide, **à 13 voix pour et une abstention** de défiscaliser cette contribution pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal a aussi pris note que cette délibération de défiscalisation sera à reprendre chaque année,

dans les 40 jours qui suivront le vote du budget liée à la compétence incendie du SIEAB, conformément aux dispositions de l'article L 5212-20 du Code Générales des Collectivités Locales.

PROGRAMME DU 24 AVRIL 2016 – SOUVENIR DES DEPORTES

Mr le Maire informe que la journée des déportés aura lieu le dimanche 24 avril 2016. Une cérémonie sera organisée à 10 h 00 à la mairie.

PROGRAMME DU 8 MAI 2016

Le programme de la cérémonie du 8 mai 2016 est fixé comme suit :

- 12 h 00 Commémoration au Monument aux Morts - dépôt de gerbe
- 12 h 15 Vin d'honneur à la Mairie

AVIS SUR LE SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE MUTUALISATION DE LA CCPV

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 validant le rapport d'étape relatif au « Schéma de Mutualisation », transmis au Préfet de l'Oise,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015 créant :

- La plateforme communautaire des moyens et des services (PFMSC),
- La plateforme spécifique « gravillonnages »,
- La plateforme de dématérialisation des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 autorisant le Président à compléter et conforter le Schéma Communautaire de Mutualisation par

- Le contrôle des hydrants,
- La téléphonie,

(Ces deux éléments seront mutualisés sous la forme d'un groupement de commandes.)

Considérant que le Schéma Communautaire de Mutualisation doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes, lesquels disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer par des avis simples (à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable),

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour émettre un avis favorable sur le Schéma Communautaire de Mutualisation de la Communauté de Communes de Picardie Verte.

Après discussion, le conseil municipal par 6 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions, émet un avis favorable sur ce schéma tout en observant l'objectif minimum de ce schéma communautaire de mutualisation.

ARBRE DE NOËL 2016

Mme FOUCAULT présente le devis de l'association La Ludo Planète de Beauvais qui propose une animation jeux pour l'arbre de Noël en décembre 2016. Le montant du devis s'élève à 230 euros pour une prestation de 14 h à 16 h. Le Conseil Municipal valide ce devis.

LOGEMENT AU-DESSUS DE LA BIBLIOTHEQUE : FIXATION DU NOUVEAU PRIX DU LOYER

Mr le Maire informe qu'une famille souhaite louer le logement au-dessus de la bibliothèque. Cette location sera effective à compter du 1^{er} mai 2016. Le conseil municipal donne son accord et fixe le loyer à 570 euros par mois hors charge avec un dépôt de garantie (1 mois de loyer) + un garant (personne physique). Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer le contrat de location.

VENTE DE TERRAIN A Mr ET Mme BLANC

Mr le Maire rappelle la demande d'acquisition de terrain par Mr et Mme BLANC Cédric et les conditions fixées par le Conseil Municipal lors de la séance du 8 mars 2016.

Il expose qu'il a rencontré Mr et Mme BLANC qui ont accepté les conditions ci-dessous visées et qui s'engagent à prendre à leur charge les frais de division cadastrale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à Mr et Mme BLANC Cédric partie de la parcelle cadastrée section AB n° 1054 se trouvant au droit de la propriété de Mr et Mme BLANC à délimiter par un géomètre et moyennant le prix de 15.00 €/ m2 avec interdiction de construction, d'établissement de jeux, de plantation d'arbustes et arbres, de manière à laisser un libre accès à tout moment pour réaliser des réparations

ou travaux sur le busage se trouvant dans le sol de la parcelle vendue.

Le terrain restera en nature de pelouse. Les frais d'actes d'acquisition et de la division cadastrale de la parcelle AB n° 1054 par un géomètre, seront à la charge exclusive de Mr et Mme BLANC Cédric.

Tous pouvoirs sont donnés à Mr le Maire ou un Adjoint pour effectuer les formalités d'usage et signer l'acte de vente.

VENTE DE TERRAIN A COTE DE LA CLINIQUE VETERINAIRE

Mr le Maire rappelle la demande d'acquisition par les docteurs vétérinaires du terrain situé entre la rue de Morvillers et leur cabinet.

Après discussion, le conseil municipal accepte de vendre à la SCI des Vétérinaires le terrain au prix de 40 000.00 €. Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette transaction.

RUE DU MARECHAL DE BOUFFLERS : AMENAGEMENT ROUTIER : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Considérant la vitesse excessive des véhicules entrant dans le bourg de SONGEONS,

Considérant que depuis plusieurs mois, la commune de SONGEONS a installé, à titre expérimental, une chicane de rétrécissement de chaussée à partir du n° 59 de la rue du Maréchal de Boufflers jusqu'au n° 53 de ladite rue,

Considérant qu'un arrêté de limitation de la vitesse à 30 km/h au niveau de la rue du Maréchal de Boufflers a été pris par la commune de SONGEONS

Considérant qu'il a été constaté que ces différentes restrictions permettent le ralentissement des véhicules
La commune de SONGEONS envisage de procéder à une installation durable d'un aménagement de sécurité qui consiste en la création d'un ilot de sécurité avec pose de caniveaux afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales de la rue. Cet aménagement permettra le ralentissement et la circulation s'effectuera sur une seule voie avec priorité donnée aux véhicules sortant de SONGEONS.

Le devis présenté par l'entreprise Le Petit Terrassier s'élève à 8 998.50 € HT soit 10 798.20 € TTC.

Le Conseil Municipal décide par 13 voix Pour et 1 voix contre de préparer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

LIMITES D'AGGLOMERATION ENTREES DE SONGEONS : ROUTE DE DIEPPE ET RUE DU MARECHAL DE BOUFFLERS

ROUTE DE DIEPPE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services du Département de l'Oise ont suggéré de déplacer les limites d'agglomération à l'entrée de SONGEONS pour la RD N°133, en vue de la création d'une station-service sise 39, Route de Dieppe.

En effet, ce zonage « agglomération » permettra de réduire la limitation de vitesse de 90 Km/ Heure à 50Km/Heure.

Sur la route départementale N° 133 les limites de l'agglomération commune de SONGEONS seront matérialisées par des panneaux de type EB10 et EB20 posés par le Conseil Départemental de l'Oise (U.T.D. Songeons).

Le Conseil Municipal donne son accord pour déplacer les limites d'agglomération.

RUE DU MARÉCHAL DE BOUFFLERS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services du Département de l'Oise ont suggéré de déplacer les limites d'agglomération à l'entrée de SONGEONS pour la RD N°133, en arrivant de Beauvais en vue de la création d'une future zone d'activité dénommée « Les Vignes ».

En effet, ce zonage « agglomération » permettra de réduire la limitation de vitesse de 90 Km/ Heure à 50Km/Heure.

Sur la route départementale n° 133 les limites de l'agglomération commune de SONGEONS seront

matérialisées par des panneaux de type EB10 et EB20 posés par le Conseil Départemental de l'Oise (U.T.D. de Songeons).

Le Conseil Municipal donne son accord pour déplacer les limites d'agglomération.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire fait part des remerciements de Mr et Mme DEGRAEVE François lors des obsèques de leur petite fille.

Mr le Maire informe de la réception du faire part de mariage de Louise DELOZIERE et Rodolphe LANGLOIS, le 4 juin 2016.

Mr le Maire informe de la date du gala de danse du foyer rural qui aura lieu le vendredi 24 juin 2016 à partir de 20 h 00 à la salle sportive de Songeons.

Mr TAPISSIER demande qu'il soit proposé à la CCPV qu'il soit exécuté un revêtement provisoire à la salle sportive.

Mr le Maire informe que l'inauguration des terrains de tennis aura lieu le samedi 23 avril 2016 à 11 h 00.

Mr le Maire informe de la réception de la copie de l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 portant le transfert à la Communauté de Communes de la Picardie Verte de la compétence « en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ainsi que les statuts modifiés.

Mr le Maire informe de l'invitation au vernissage de l'exposition Vivre, Créer le mercredi 27 avril 2016 à 17 h 30 au Musée de l'Oise.

Mme FOUCAULT informe qu'un appel aux dons pour la restauration de l'orgue va être fait par le biais du bulletin et de la paroisse.

Un avis pour la réunion Voisins Vigilants le 18 mai prochain va être également fait par le biais du bulletin municipal.

L'impression du bulletin sera un peu plus longue que prévu, c'est pourquoi Mme FOUCAULT demande que les articles soient parvenus pour la prochaine réunion de la commission le 18 avril.

Mme DESHAYES demande que le compte rendu soit envoyé dès qu'il est rédigé.

Mme DESHAYES informe que le 30 avril, l'association Songeons Ensemble organise une soirée dansante.

Mme DESHAYES demande où en est le bilan de la 2^{ème} année du mandat.

Mr DELANDE demande que l'entretien des talus soit réalisé avant la brocante. Il précise que les entrées de bourg sont réalisées de manière satisfaisante.

Mr TAPISSIER fait le compte rendu de la visite du 12 mars 2016 concernant l'aire de camping-car et le parcours d'orientation.

Mr BAGUET informe des différents retours sur les jeux installés.

Mr BAGUET signale qu'au niveau du city stade les ballons sont envoyés sur le stade et de ce fait les enfants passent au-dessus de la clôture.

Mme CHAUSSE demande que le panneau de sécurité au niveau du city park et du skate park soit remplacé. Cela sera vu avec Mr LANGLOIS.

Mr MABILLOTTE informe qu'il y a de l'eau stagnante devant le magasin de la fleuriste. Un regard est à créer, les travaux seront effectués par les agents.

Mr MABILLOTTE signale que des bancs en pierre sont à installer.

Mr MABILLOTTE signale que Mr DELAFUENTE (Société BARTIN RECYCLING) souhaite installer une barrière avec un cadenas à l'entrée du chemin aménagé entre la société BARTIN RECYCLING et LUDO BALAYAGE afin d'éviter des intrusions sur le site de BARTIN RECYCLING. Le conseil municipal donne son accord mais entend qu'il soit remis une clé à la mairie et une clé aux pompiers pour accéder à l'hydrant se trouvant derrière AGRIFORM.

Mr MABILLOTTE informe que la convention de mise à disposition du local avec l'association Rêves de Gosses a été signée. Il reste deux convecteurs à mettre en place.

Mr MABILLOTTE informe que le SE 60 a chiffré les travaux suivants :

- les travaux d'extension de réseaux pour la station-service environ 15 000 €.
- les travaux d'extension (avec candélabres) pour la nouvelle zone environ 100.000 € à la charge de la commune plus l'installation de deux transformateurs.

Mr MABILLOTTE informe que des devis sont en cours pour le chiffrage des changements d'armoires d'éclairage public, des changements de lanternes, des changements de mâts et des horloges astronomiques.
Fin de séance à 23 h 20

Prochaine réunion le 10 mai 2016 à 19 heures 30 minutes.